

La République du Centre, 10 décembre 2018

POULIQUE ■ Des maires loirétains ont opté pour des rétributions inférieures au barème de leur commune

Ces élus qui rognent sur leur indemnité

Que ce soit par économie ou par solidarité, un certain nombre de maires choisissent de ne pas percevoir l'intégralité des indemnités auxquelles ils ont droit.



LECLERCQ. Le petit syndicat de Jean-Benoît Poizat, directeur municipal.

**Ces élus qui rognent sur leur indemnité**  
Il est évident que l'on reproche à un élu de toucher de trop hautes indemnités. Il est plus rare que l'on se demande si le fait de ces maires qui reçoivent leur rétribution à la baisse « génère un effet d'entraînement ».

C'est pourquoi le gendre de Jean-Pierre Poizat, en octobre, lors de l'entretien, le maire de Saint-Germain, qui ne touchait déjà que 1207 (moins que les 1500 du barème pour une commune de 1100 habitants), est descendu à 604 €.

« C'est un peu symbolique, mais une baisse de situation de tous parts, équilibre le budget de-

du village, mieux dit de ne pas le faire », Christian Boulouin (président de l'Union communautaire), qui l'a fait passer «

**Accompagner l'effort de guerre**  
Ils ne le sont d'ailleurs pas de passer au-dessus de la tête des dotations. « Ce n'est pas la partie la plus d'un budget communal », reconnaît Frédéric Galleries. « Mais le jour quand même un peu ».

Ne seraient-ils pas menés aux habitants qu'il est prêt à accompagner personnellement l'effort de guerre, avec des taxes qu'elle pourrait être. Un club partagé en 2014 par Claude Pélissier, maire de Saint-Ag.

« Les maires ne s'engagent pas pour l'argent, ils travaillent plus en gratuit que pour leur salaire. Les indemnités couvrent les frais de déplacement, de réception, de dépannage, ne touchent rien, mais qui ont pratiqué

ment un rôle d'adjoint. » La loi prévoit également 1.834 € à ce conseil de 1.950 € par mois. Une nouvelle, certes, à côté d'un budget annuel approchant les 6 millions d'euros. Et même quand on compte sur l'indemnité d'un élu de petit village.

« Ce n'est pas la partie la plus d'un budget communal », reconnaît Frédéric Galleries. « Mais le jour quand même un peu ».

Ne seraient-ils pas menés aux habitants qu'il est prêt à accompagner personnellement l'effort de guerre, avec des taxes qu'elle pourrait être. Un club partagé en 2014 par Claude Pélissier, maire de Saint-Ag.

« Les maires ne s'engagent pas pour l'argent, ils travaillent plus en gratuit que pour leur salaire. Les indemnités couvrent les frais de déplacement, de réception, de dépannage, ne touchent rien, mais qui ont pratiqué

« La pire des économies »

**« Ce fait des années qu'il est fait pour une reconnaissance du statut des élus. Je respecte le droit de M. Poizat à faire ce qu'il veut, mais baisser ses indemnités ne semble la pire des économies. »** Gilles Boisson, président des Maires ruraux de Loir-et-Cher.

à la responsabilité, à l'absence de retraite... Un élu, c'est le métier. C'est le métier de ceux qui ont consacré à une fonction. C'est un peu symbolique, mais une baisse de situation de tous parts, équilibre le budget de-

basement faire indemnité à leur tour. Mais ce n'est pas le travail qui est le plus grand effort pour l'ensemble de leurs élus », et que la fonction de maire les oblige souvent à abandonner ou à réduire le montant de leur indemnité.

CE QUE DIT LA LOI

**PETITS VILLAGES ■ Au choix des maires**  
Le droit, un élu peut choisir de ne pas percevoir l'intégralité de son indemnité. Certains maires, qui optent pour une baisse de leur indemnité, ont fait connaître leur choix de ne pas percevoir l'intégralité de leur indemnité à la hausse. Ils ont même fait connaître leur choix de ne pas percevoir l'intégralité de leur indemnité à la baisse. Ils ont même fait connaître leur choix de ne pas percevoir l'intégralité de leur indemnité à la hausse.

LE CHIFFRE

**50 %**  
Moins de la moitié de village ou de village, un maire, peut toucher moins de la moitié de son indemnité. C'est le cas de 50 % des maires de Loir-et-Cher. Ils ont même fait connaître leur choix de ne pas percevoir l'intégralité de leur indemnité à la hausse.

**IMPÔT ■ Ils n'y coupent plus**  
Depuis 2015, les maires ne réduisent plus de façon significative leurs dépenses. Pour faire simple, ils préfèrent couper dans d'autres domaines de dépenses que de réduire leurs dépenses.